

N° 2023-110

**TRAVAUX – SNCF - Suppression du passage à niveau piétons
135+400**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le lundi 18 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Éric DODET, Sylvie CLERC, Florence MARQUES DA SILVA, Bruno GUITTARD, Dominique RENAULT, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUERE, Daniel BOCQUET, Christine ADRIAN, Charline MARTINEAU

En exercice : 21

Présents : 17

Votants : 21

Excusés :

Christiane BRESSION, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD

Pouvoirs :

Christiane BRESSION à Isabelle BRIARD
Jean-Luc FOURNIER à Dominique RENAULT
Sébastien GALERON à Eric DODET
Joël GIRARD à Valérie LABOUACHRA

Secrétaire auxiliaire : Zakya TAIBI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire expose le projet :

- Suppression du passage à niveau piétons n101 Bis situé au KM 135+400 de la ligne Paris-Austerlitz à Bordeaux Saint Jean
- Sur le chemin des Boulains et le sentier de la Planche tarie.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal

D'ADOPTER la suppression du passage à niveau piétons

DE CHARGER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

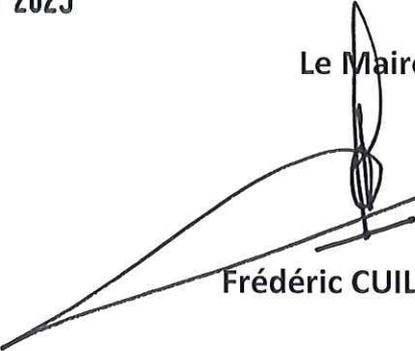
ADOPTÉE À L'UNANIMITE



Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **21 DEC. 2023**

Le Maire,




Frédéric CUILLIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **21 DEC. 2023**
Et de l'affichage le **21 DEC. 2023**